

Réunion du 5 septembre 2011

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etai  
présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents

Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procurat  
(s) :

Excusé  
(s) :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Philippe BIES, Monsieur Richard STOLTZ

Absent  
(s) :

Rapporteur :

Monsieur André LOBSTEIN

**N° CP/2011/620 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier  
- 1221  
Opérations de sécurité 2010 - Répartition des recettes du  
produit des amendes de police (deuxième tranche)**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide au titre de l'exercice 2010, d'affecter aux opérations de sécurité figurant au tableau annexé, une deuxième tranche de subventions d'un montant total de 141 368,49 €, provenant du produit des amendes de police.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20110905-60224-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 16/09/11